



La configuration de la profession d'experts-comptables dans les pays où l'expertise comptable est la plus développée est caractérisée par la prépondérance des experts-comptables en affaires (Professional Accountants in Business) sur les experts-comptables libéraux. Le succès et le développement de la profession libérale dans ces pays sont dus, en grande partie, à la demande de missions initiée par les experts-comptables en affaires auprès des experts-comptables libéraux.

Les experts-comptables en affaires sont les diplômés d'expertise comptable qui exercent à titre salarié dans les directions générales des sociétés, les directions financières et comptables, les directions d'audit interne, l'enseignement et les administrations publiques, etc...

Dans ces pays, le titre «Expert-comptable» est une marque ou label de qualité sous la bannière de laquelle évoluent tous les détenteurs du titre quel que soit le domaine dans lequel ils exercent.

Ce qui regroupe dans le même ordre tous les diplômés d'expertise comptable qui exercent dans les structures libérales et ceux qui n'exercent pas dans de telles structures :

- Plus de 50% des 2,5 millions de diplômés d'expertise comptable dans le monde ne sont pas dans la profession libérale et travaillent dans le commerce, l'industrie, les services financiers, l'éducation, le secteur public, l'administration et les organisations à but non lucratif.
- La proportion des diplômés d'expertise comptable qui travaillent dans les affaires par opposition à ceux qui exercent dans la profession libérale est plus importante dans les pays anglo-saxons où le nombre de diplômés d'expertise comptable par habitant est le plus élevé au monde (un expert-comptable pour 200 habitants au Canada contre un expert-comptable pour 14 000 habitants en Tunisie par exemple). Dans ces pays, les 2/3 des diplômés d'expertise comptable sont dans les affaires et seul le 1/3 exerce dans le libéral.

Les réformes suscitées par la construction de la démocratie en Tunisie incluront la mise en place de dispositifs favorisant la production de la transparence financière qui revêt une importance cruciale pour l'efficacité des entreprises, des organisations et des différents départements de l'Etat.

Parmi ces dispositifs, l'institution d'une obligation pour les dirigeants exécutifs et les directeurs financiers d'auto-certifier les états financiers et l'efficacité du contrôle interne des organisations qu'ils dirigent créera un besoin estimé à 5.000 experts-comptables en affaires pour les 10 prochaines années. S'il peut convenir pour la profession libérale d'experts-comptables de conserver son modèle unique au monde, d'évolution lente au rythme de ses trente années d'existence ! (moins de 700 diplômés de Tunisie en 30 ans et un rythme de diplomation actuellement proche de 50 experts-comptables par an), les experts-comptables en affaires doivent, dans une perspective de temps à court et moyen termes, évoluer à un rythme élevé pour répondre aux besoins de bonne gouvernance des entreprises.

Promis à devenir beaucoup plus nombreux que leurs confrères libéraux et à défaut de leur insertion dans l'ordre des experts-comptables, les experts-comptables en affaires s'orienteront inéluctablement vers la constitution d'une structure de représentation collective indépendante.

L'insertion d'une nouvelle section consacrée aux diplômés d'expertise comptable en affaires ou dans l'administration disposant des mêmes droits et obligations que leurs confrères exerçant dans les structures libérales permet, dorénavant et déjà, de corriger une fausse idée, qui fait croire que les études d'expertise comptable sont destinées à diplômer pour la profession libérale, croyance qui continue depuis longtemps à porter préjudice à l'économie tunisienne en la privant de compétences et de ressources humaines nécessaires au développement de l'économie et de l'administration publique et permet, à terme, de maintenir l'unité des professionnels ayant les mêmes diplômes et qualifications et pouvant tout au long de leur carrière changer plusieurs fois de secteurs d'exercice professionnel.

**Abderraouf YAICH**